



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapés

Question écrite n° 51002

Texte de la question

M. Gilbert Biessy souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des traumatisés crâniens et de leurs familles. Une circulaire du 4 juillet 1996 a apporté une première réponse aux graves problèmes que rencontrent ces personnes. L'Union nationale des associations des familles des traumatisés crâniens (UNAFTC) veut donc poursuivre dans ce sens afin que des réponses soient dégagées pour ce handicap particulier. Elle a donc, dans le cadre d'une motion au Premier ministre, proposé les mesures suivantes : l'inscription de 100 MF en 1998 pour poursuivre la création de structures d'accueil ; la définition d'une politique de prise en charge spécifique ; la définition des procédures d'évaluation, d'expertise et d'indemnisation ; l'amélioration du dispositif d'orientation et du suivi des malades. L'UNAFTC souhaite également une concertation étroite à tous les niveaux avec les différents partenaires et les traumatisés crâniens et leurs familles. Il lui demande donc s'il compte prendre des mesures allant dans le sens des propositions de l'Union nationale des familles des traumatisés crâniens.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51002

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2024